



FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019, leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts

Siège social 160 rue Henri Champion - 72000 Le Mans

COMPTE-RENDU DES OPERATIONS

Exercice 2022

Certifié conforme



FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019, leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts
Siège social 160 rue Henri Champion 72100 LE MANS

RAPPORT D'ACTIVITE

DE LA FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

EXERCICE 2022

Préambule

La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur a pour objet social d'être un do tank qui a pour vocation de soutenir et d'encourager les initiatives, l'innovation et la capacité des entrepreneurs et des territoires à tirer parti des mutations.

Elle a 3 domaines et moyens d'actions privilégiés pour atteindre son objet social :

- Etre un moteur des dynamiques entrepreneuriales engagées et responsables en partenariat avec les écosystèmes des territoires ;
- Avoir pour champ de réflexion et d'action la personne de l'entrepreneur, sa forme physique et mentale et les inters-actions nourricières que cette personne entretient avec son entreprise, son territoire et la Société ;
- Faire remonter et connaître les initiatives entrepreneuriales réussies de ceux qui construisent l'avenir.

I. ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES 2023 VUES A FIN FEVRIER 2023

A- Les Activités

L'activité de la Fondation se décline autour de 4 pôles :

1. Un pôle contenu robuste avec les études, les publications et les partenariats académiques et prospectifs, pour assurer un soclage scientifique aux contenus et prises de parole de la Fondation ;
2. Un pôle évènementiel avec la réalisation d'évènements au cœur des territoires (en présentiel et en télé présentiel) ;
3. Un pôle soutien aux dispositifs nationaux en lien avec les entrepreneurs et leurs territoires ;
4. Un pôle communication pour une large diffusion des contenus produits.

1. Le Pôle contenu

a. Les études 2022

- i. Etude « flash » sur la santé physique et mentale des dirigeants: Le traditionnel baromètre de la santé des dirigeants de la Fondation a été repris en 2022. L'enquête a été conduite avec Opinion Way sur la forme et l'état d'esprit des dirigeants après plusieurs

confinements et un début d'année 2022 chargée en termes de crise. Les résultats de l'étude ont été diffusés en septembre 2022 et ont eu des retombées tant sur les médias audiovisuels (BSMART) que sur la presse écrite (25 retombées recensées).

b. Perspectives 2023

- i. Nous étudions la meilleure approche à retenir pour notre futur baromètre de la santé des dirigeants.

2. Le Pôle évènementiel

a. 34 évènements en présentiel au total en 2022

Parmi ces évènements :

- i. La Tournée de la Grande Relance s'est arrêtée à Nantes, Montpellier, Nice et Marseille. Réalisée en partenariat avec les CCI locales, le soutien de nombreux réseaux d'entrepreneurs, elle a réuni près de 400 personnes.
- ii. La Tournée a été rebaptisée « la Grande Tournée » en fin d'année. Cela ne change pas le fond de son programme :
 - o Un temps pour parler de la santé de l'entrepreneur et de toute la richesse qu'elle représente pour son entreprise ;
 - o Un temps pour mieux comprendre les grandes mutations en cours ou à venir qui vont impacter durablement les entrepreneurs ;
 - o Un temps de témoignage d'entrepreneurs locaux et de la CCI sur une initiative qui fait écho aux grandes mutations.
- iii. La Tournée de l'Innovation: la Fondation a maintenu son partenariat pour cette Tournée 2022, réalisée à l'initiative de l'institut Innovent-E (cf 3.a.ii). L'objectif est de renforcer et mieux cibler les actions permettant aux PME-PMI d'un territoire de développer des compétences en innovation, de bâtir une offre innovante et conquérante à l'international, de développer des synergies renforcées entre entreprises, établissements d'enseignement supérieur et collectivités territoriales. Le lancement de la 2de Tournée s'est tenu à Montpellier le 8 février, puis a fait étape à Angers, Limoges, Lille, Rennes, La Rochelle, Argenteuil, Strasbourg, Cluses, Rodez, Arras et Orléans.
- iv. La fondation a également soutenu 16 évènements organisés par des réseaux d'entrepreneurs (Aix-en-Provence, Vallet, Brest, Les Arcs, Argentan, Paris, Quimper, La Roche Sur Yon, etc...).

b. Perspectives 2023

Déjà 36 évènements en projet à fin février 2023, dont :

- i. 5 étapes de la Grande Tournée des Entrepreneurs du Futur ;
- ii. 28 évènements proposés par des partenaires ;
- iii. 25 villes de France traversées.

3. Le Pôle soutien aux dispositifs

a. Les dispositifs soutenus en 2022

- i. Le Transmission Lab : soutenu par la Fondation, ce fonds de dotation a réalisé un livre blanc sur « l'art de réussir le passage de Flambeau » dans les entreprises familiales. Transmission Lab a également animé 3 ateliers sur le Livre Blanc, réalisé 2 Podcasts, participé à 1 conférence scientifique AOM internationale.
- ii. L'Institut Innovent-e : La Fondation est un partenaire majeur de l'Institut dans le cadre de la Tournée de l'innovation aux côtés du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de BPI France, de la CPME, de l'APEC, de 15 Universités, dont les 3 universités de technologie, de 25 écoles d'ingénieurs et de plusieurs IUT qui sont

- impliqués dans la coordination locale des étapes avec les soutiens de nombreux acteurs des territoires et plus particulièrement des sections régionales et départementales de la CPME, des CCI, du MEDEF, de l'UIMM, de France Chimie ainsi que de 12 grandes régions.
- iii. Futuribles : Futuribles est un centre de réflexion et d'études prospectives qui vise une intégration efficace du temps long dans les décisions et les actions. Futuribles est un apport conséquent à la Fondation pour la compréhension et la prise en considération des grandes mutations en cours, pour cerner les principales incertitudes, pour concevoir des processus de décision et d'action intégrant la prise en compte du long terme et l'implication des acteurs dans la construction du futur. Futuribles nous aide à identifier les experts et les thèmes de nos conférences.
 - iv. Le SM'ART: 16 ième édition du salon d'art contemporain d'Aix en Provence où les entrepreneurs se retrouvent pour contribuer au jeu collectif du territoire et créer des passerelles entre les entrepreneurs et les artistes.
 - v. Réseau FCE (Femmes Chefs d'Entreprise) : partenariat pour leur 1^{ère} journée régionale FCE Sud et le FCE pays à Paris en septembre qui a réuni près de 150 femmes chefs d'entreprise.

b. Les perspectives 2023

- i. Le Transmission Lab : Maintien du soutien avec l'objectif de livrer en fin d'année une étude sur la transmission d'entreprise au féminin (par ou à des femmes).
- ii. Institut Innovent-e : notre soutien sera conditionné à une proposition de projet d'action qui est en cours d'étude au moment de la rédaction de ce rapport.
- iii. Futuribles : maintien de notre soutien.
- iv. Le SM'ART : maintien de notre soutien pour la 17^{ième} édition, avec une soirée des entrepreneurs prévue le 4 mai.
- v. Labex Entreprendre : Nouveau soutien, ce laboratoire de recherche est rattaché à l'université de Montpellier et est responsable de l'étude française du rapport GEM (Global Entrepreneurialship Monitor) qui permet l'analyse détaillée et comparée de 110 économies mondiales, sous le prisme de l'entreprise.

Le GEM mène des recherches basées sur des enquêtes sur l'entrepreneuriat et les écosystèmes de l'entrepreneuriat dans le monde.

GEM est la seule source de recherche mondiale qui recueille des données sur l'entrepreneuriat directement auprès d'entrepreneurs individuels. Les outils et les données du GEM sont donc uniques et profitent à de nombreux groupes de parties prenantes. Un rapport mondial et un rapport national sont édités chaque année.

En s'impliquant avec GEM :

- Les universitaires sont capables d'appliquer des approches méthodologiques uniques pour étudier l'entrepreneuriat au niveau national ;
- Les décideurs politiques sont en mesure de prendre des décisions mieux informées pour aider les entrepreneurs et les écosystèmes entrepreneuriaux à prospérer ;
- Les entrepreneurs savent mieux où investir des ressources parfois rares et comment influencer les principales parties prenantes afin qu'ils obtiennent le soutien dont ils ont besoin ;
- Les commanditaires font progresser leurs intérêts organisationnels et gagnent en visibilité grâce à leur association avec GEM ;
- Les organisations internationales tirent parti des informations, mais peuvent également incorporer ou intégrer des indicateurs GEM à leurs propres ensembles de données, ou utiliser les données GEM comme références pour leurs propres analyses.

En chiffres, GEM représente :



- 22 ans de données, permettant une analyse longitudinale dans et entre les zones géographiques à plusieurs niveaux ;
 - Jusqu'à 200 000+ entretiens par an avec des experts et des populations adultes, y compris des entrepreneurs de tous âges ;
 - Données de 115 économies sur tous les continents du monde ;
 - Collaboration avec plus de 500 spécialistes de la recherche en entrepreneuriat ;
 - Implication de plus de 300 institutions universitaires et de recherche ;
 - Soutien de plus de 200 institutions de financement.
- vi. FCE : la fondation souhaite maintenir son soutien à cette association qui se réorganise début 2023 suite à l'arrivée d'une nouvelle présidente.
- vii. MEDEF Vendée : signature d'un partenariat sur toute l'année 2023 avec la présence de la Fondation à plusieurs événements et la co-organisation d'un événement en fin d'année.
- viii. Université du Mans : participation au comité de pilotage de la chaire « Gouvernance et RSE »

4. Le Pôle Communication

La Fondation continue à accentuer encore en externe mais aussi en interne sa communication sur les impacts et bénéfices sociétaux de ses actions notamment dans trois domaines spécifiques à savoir les territoires, la prévention des risques et les savoirs.

En particulier :

Dans les territoires : à travers ses partenariats et événements dans les territoires, la Fondation contribue à fédérer et accélérer le jeu collectif permettant de développer les solidarités territoriales et les alliances stratégiques entre entreprises, associations, élus au sein des territoires en partenariat avec les réseaux entrepreneuriaux afin de réduire les fragilités locales et faire émerger de nouveaux moteurs de croissance économique durables (ODD17), aider les acteurs des territoires à décrypter les transformations à l'œuvre et à se mobiliser collectivement.

Pour la prévention des risques : avec ses publications, études, événements sur la santé physique et mentale des entrepreneurs. Avec le choc historique provoqué par la pandémie et la crise polymorphe qui l'accompagne la santé mentale des entrepreneurs est plus que jamais menée à rude épreuve et souligne plus que jamais l'importance de se préserver. La santé des entrepreneurs est le premier capital immatériel des TPE/PME. La Fondation s'efforce donc d'aider les entrepreneurs dans le contexte actuel de relance à réentreprendre sans s'épuiser.

Pour les savoirs : par ses nombreuses communications via la Newsletter ou le blog d'A.Letowski, mais également via les conférences qu'elle organise ou co-organise, la Fondation diffuse largement de nombreuses informations, provoque des réflexions et échanges qui enrichissent les publics

a. 2022 : La Fondation a accentué fin 2022 sa communication sur les réseaux sociaux.

i. Médias :

Médiatisation nationale de la 8^{ème} édition du baromètre sur la santé des dirigeants avec une focalisation sur l'inquiétude des dirigeants face aux multiples crises (guerre, emploi, énergie).

ii. Le site portail de la Fondation :

Le trafic du site s'est très bien maintenu et reste plutôt régulier au fil des mois (64000 visites en 2022).

Le nombre de pages vues (101 000) est lui en légère augmentation sur la période (+ 10 %), notamment grâce à de très bons mois de mars, avril, mai, juin et octobre où les 10 000 pages vues ont été approchées ou atteintes. La provenance des visites est majoritairement organique, car la Fondation a choisi de ne pas faire d'achat sponsorisé.

iii. Réseaux sociaux:

Avec 12 600 abonnés sur TWITTER, réseau sur lequel nous avons le plus d'abonnés, la Fondation apparaît comme le compte Fondation d'entreprise avec la plus grande communauté.

Linkedin demeure la plateforme générant les meilleures performances, tant en termes de visibilité, de puissance que d'impact.

Maintien de l'activité de la Fondation sur les réseaux sociaux en 2023, avec un début d'année marqué par des performances au global en progression sur l'ensemble des plateformes et notamment en termes de visibilité sur Twitter et LinkedIn

iv. Newsletters :

La Fondation produit tous les mois une newsletter sur l'actualité des TPE, PME, ETI (9 800 abonnés).

La note mensuelle d'A. Letowski aux couleurs de la Fondation qui alimente sur l'actualité des TPE/PME plus de 500 réseaux entrepreneuriaux en France. Cette note regroupe une vingtaine de sélections brutes ou retravaillées et commentées des corpus statistiques français, des enquêtes et publications concernant les TPE/PME et ETI.

Maintien de cette newsletter en 2023, avec une refonte de sa présentation pour un rendu plus journalistique, et plus agréable à lire.

Maintien de la note mensuelle d'A. Letowski.

Nous continuons à proposer activement ces 2 newsletters aux réseaux dans les territoires pour diffusion à leurs couleurs avec notre soutien.

v. Identité visuelle :

Le logo de la fondation a été modifié fin 2022 afin de mieux refléter le nom de la fondation qu'il affiche dorénavant clairement. Les kakémonos ont été renouvelés début 2023 pour tenir compte de ce changement de logo.

b. Les perspectives 2023

- i. Le site de la Fondation fait peau neuve en 2023 avec une réorganisation du site pour une navigation plus intuitive.
- ii. Modification des adresses de nos réseaux sociaux afin qu'elles portent le nom de la Fondation ce qui n'était pas le cas avant
- iii. Réalisation de 10 vidéos à poster sur les réseaux sociaux afin de mettre à l'honneur des belles histoires d'entrepreneurs de tous les territoires
- iv. Création d'une communauté d'ambassadeurs pour dynamiser la communication sur les réseaux sociaux
- v. Presse : annonce nouvelle déléguée générale prévue en mars

II. BUDGET 2022 DE LA FONDATION

Il est rappelé que pour la 1^{ère} période quinquennale la dotation totale de la Fondation était de 15M€ sur 5 ans, se décomposant comme suit :

- Un programme d'action pluriannuel d'un montant de 13,5 millions d'euros.

Les versements afférents au programme d'action pluriannuel ont été effectués sur une période de cinq années par le Fondateur, selon l'échéancier suivant : 300.000 euros pour les deux premiers versements et 4,3 millions d'euros pour les trois derniers versements.

- Une dotation complémentaire du Fondateur de 1,5 millions d'euros.

Suite au nouveau programme d'action pluriannuel 2021-2023 consenti par MMA IARD SA à la Fondation pour un montant total de 150 000€ à raison de 50 000€ par an, la Fondation s'est vu octroyer en janvier 2021 un versement de 50 000€.

Figure ci-dessous la synthèse du budget 2022 ainsi que sa répartition selon les grands postes de dépenses.

FEMMAEF projet budgétaire 2022		
ACTIVITES	Projet Budget 2022 Vision au 06 12 2021	Commentaires projet budgétaire 2022
	1 361 899	1 361 899
	100%	1/3 du PAP 2021-2023
LA COMMUNICATION	205 622	Dispositif de Communication
	15%	2022 dispositif iso 2021+ Supports pour déploiement des tournées
LES EVENEMENTS	392 247	70 Evènements dans les territoires
	29%	dont 24 EVNMTS à la main des régions dont 6 autres EVNMTS dont 10 EVNMTS Tournée de la Grande relance dont 30 villes étapes Tournée de l'Innovation
LES CONVENTIONS	395 613	5 conventions renouvelées , Budget Autres Conventions à la main des régions auprès de réseaux entrepreneuriaux 2 Partenariats prospectifs 1 Etude santé des dirigeants
	29%	
LES PRESTATIONS EXTERNES	306 516	150 J/H
	23%	dont 131 J/H 1 prestataire
LES DISPOSITIFS PRATIQUES	10 485	Dispositifs pratiques
	1%	Sortie des applis depuis le 31 12 2020
LES AUTRES FRAIS et FONCTIONNEMENT	51 416	Frais de fonctionnement
	4%	dont Refact MMA Iso atterrissage 2021

Budget consommé :

THEMES BUDGET ANNEE 2022	TOTAL CHARGE PAR THEME	BUDGET 2022	BUDGET CONSOMME EN %
CONVENTIONS & PARTENARIATS	45 400,00	395 613,00	11,48
PRESTATAIRES EXTERNES	326 197,66	306 516,00	106,42
EVENEMENTS	133 843,75	392 248,00	34,12
DISPOSITIFS PRATIQUES	3 044,40	10 485,00	29,04
COMMUNICATION	174 312,86	205 622,00	84,77
FONCTIONNEMENT FONDATION	56 627,19	51 416,00	110,14
TOTAL	739 425,86	1 361 900,00	54,29

La fin 2021 et le 1er trimestre 2022 étaient encore placés sous le signe du COVID et de restrictions sanitaires. L'agenda évènementiel de la Fondation a donc été peu chargé sur le 1^{er} semestre 2022. Cela explique l'écart important entre le budget et le consommé.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018.

Il est précisé que les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base - continuité de l'exploitation, indépendance des exercices - et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2. Bilan

*** A l'actif:**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 5 955,00 € au 31/12/22.

Les disponibilités représentent un montant de 2 037 778,64 € au 31/12/22.

*** Au Passif :**

Les fonds propres comprenant le résultat de l'exercice déficitaire de 680 965,15 €, atteignent 1 957 435,27 €.

Le total des dettes s'élève à 86 298,37€ et se compose des dettes fournisseurs pour 31 238,32€, des charges à payer pour 2 400,00 € et du compte courant MMA IARD SA et GIE MMA SI pour 52 660,05 €.

3. Compte de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à 739 425,86 € et correspondent essentiellement à des charges de sous-traitance d'exploitation.

Les produits de l'exercice se composent essentiellement de produits d'exploitation relatifs au versement de 50 000 € effectué par le fondateur MMA IARD SA dans le cadre du nouveau programme pluriannuel 2021-2023 et de produits financiers pour 8 460,70 €.

4. Engagement hors bilan reçu

Lors du Conseil d'Administration de la Fondation du 23 Novembre 2020, suite à la décision de prorogation d'activité de la Fondation sur 3 ans (2021-2023), le Fondateur MMA IARD SA s'est engagé à verser un montant total de 150 000€ sur les 3 ans à raison de 50 000€ par an.

5. Evènement postérieur à la clôture

En date du 18/01/2023, la troisième dotation de 50 000 € a été versée par le Fondateur, MMA IARD SA, à la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

6. Résultat et affectation

Les comptes de l'exercice 2022 font apparaître une perte de 680 965,15 € qui en vertu des règles régissant les fondations d'entreprises, devra être affecté au compte de report à nouveau qui passera alors de 2 638 400,42 € à 1 957 435,27 €.

III. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

1. Evolution de la gouvernance au cours de l'exercice

En vertu de l'article 7.3 des statuts de la Fondation, les administrateurs représentant les personnalités qualifiées sont désignées par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, par décision en date du 2 juin 2022, le Conseil d'administration a nommé Madame Catherine NORMANDIN, administratrice représentant les personnalités qualifiées à compter du même jour et pour une durée identique à celle de la Fondation soit jusqu'au 28 novembre 2023.

2. Evolution de la gouvernance survenue depuis la clôture

Aucune évolution de la gouvernance n'est intervenue depuis la clôture.

A la suite des évolutions susvisées, la gouvernance de la Fondation se présente comme suit :

Composition du Conseil d'administration au 9 décembre 2022
DELAHAIGUE Christian, Président du C.A
CRAHES Thierry, Vice-président du C.A
<i>Collège repr. du Fondateur</i>
Eric LECUYER
COSSE Stéphane
CRAHES Thierry
JARRY Olivier
ROLLAND Guillemette
<i>Collège repr. du personnel</i>
OURIACHI Philippe (Suppléante : I. MARCHETTI)
<i>Collège personnalités qualifiées</i>
BOULY Jean-Claude
GUETTIER Christophe
DELAHAIGUE Christian
NORMANDIN Catherine

Composition du Comité Exécutif au 9 décembre 2022
<i>Présidence</i>
DELAHAIGUE Christian
<i>Membres</i>
Eric LECUYER
CRAHES Thierry
DELAHAIGUE Christian
PRISSE Anne-Sophie
ROLLAND Guillemette

Fait à Paris

Le 05/04/2023

Le Président de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur
Monsieur Christian DELAHAIGUE

**FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS
DU FUTUR**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Au conseil d'administration

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

160, rue Henri Champion

72100 Le Mans

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gérard Courrèges', with a stylized flourish at the end.

Gérard Courrèges

BILAN DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Autres	21 900,00	21 900,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	21 900,00	21 900,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres			0,00	3 000,00
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 037 778,64		2 037 778,64	2 700 493,19
Charges constatées d'avance	5 955,00		5 955,00	0,00
Total II	2 043 733,64	0,00	2 043 733,64	2 703 493,19
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 065 633,64	21 900,00	2 043 733,64	2 703 493,19

BILAN DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PASSIF	2022	2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 638 400,42	3 257 067,31
Excédent ou déficit de l'exercice	-680 965,15	-618 666,89
Situation nette (sous total)	1 957 435,27	2 638 400,42
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 957 435,27	2 638 400,42
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0,00	0,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0,00	0,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	31 238,32	21 124,66
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 060,05	43 968,11
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	86 298,37	65 092,77
Ecart de conversion Passif (V) X X		
TOTAL GENERAL	2 043 733,64	2 703 493,19

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	50 000,00	50 000,00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	0,01	
Total I	50 000,01	50 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	739 425,86	671 688,31
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	0,00	0,00
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	739 425,86	671 688,31
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-689 425,85	-621 688,31
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 460,70	3 021,42
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	8 460,70	3 021,42

CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0,00	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	8 460,70	3 021,42
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-680 965,15	-618 666,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0,00	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	58 460,71	53 021,42
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	739 425,86	671 688,31
EXCEDENT OU DEFICIT	-680 965,15	-618 666,89
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0,00	0,00



FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	3 257 067,31	-618 666,89			2 638 400,42
Excédent ou déficit de l'exercice	-618 666,89	618 666,89		-680 965,15	-680 965,15
Situation nette	2 638 400,42	0,00	0,00	-680 965,15	1 957 435,27
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 638 400,42	0,00	0,00	-680 965,15	1 957 435,27



FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 04 juillet 1990 et précisée par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991, modifié par le décret n°2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n°2002-5 du 04 janvier 2002, n°2003-709 du 1^{er} août 2003 et n°2014-856 du 31/07/2014 (loi ESS art.81 et 82).

Personne morale à but non lucratif

Siège Social : 160 Rue Henri Champion – 72100 LE MANS

***Annexe aux comptes sociaux
au 31 décembre 2022***

L'objet social de la Fondation d'Entreprise MMA des entrepreneurs du Futur est de soutenir et encourager les initiatives, l'innovation et la capacité des entrepreneurs et des territoires à tirer parti des mutations.

L'autorisation administrative de création de la Fondation d'entreprise MMA des entrepreneurs du futur a été délivrée par le Préfet de la Sarthe en date du 07 Octobre 2015 pour une durée de 5 ans.

La création de la Fondation d'Entreprise a été publiée au Journal Officiel n° 48 en date du 28/11/2015.

Le fondateur de la fondation d'entreprise est MMA IARD SA.

Suite au nouveau programme d'action pluriannuel 2021-2023 consenti par MMA IARD SA à la Fondation pour un montant total de 150 000 € à raison de 50 000 € par an, la Fondation s'est vu octroyer en janvier 2022 un versement de 50 000 €.

Au 31 décembre 2022, la Fondation n'emploie pas de salarié.

Le bilan de l'exercice au 31 décembre 2022 fait ressortir un total de 2 043 733,64 € tandis que le résultat présente une perte de 680 965,15 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01 janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et les tableaux ci-après constituent L'ANNEXE. Ils font partie intégrante des comptes annuels.

1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En date du 18/01/2023, la troisième dotation de 50 000 € a été versée par le Fondateur, MMA IARD SA à la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

3 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

Les données chiffrées sont exprimées en Euros.

3.1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les fondations sont soumises aux dispositions de la loi 87-571 du 23 Juillet 1987, sur le développement du mécénat, et à celles de son décret d'application 91-1005 du 30 septembre 1991.

Les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de la Fondation d'Entreprise sont soumis aux contrôles des commissaires aux comptes.

3.2 - MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

- Mobilier évènementiel..... Linéaire → 3 ans

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 - IMMOBILISATIONS

	<i>Valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice</i>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Mobilier de bureau	21 900,00			21 900,00
TOTAL	21 900,00	0,00	0,00	21 900,00

	<i>Amortissement au début de l'exercice</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Amortissement à la fin de de l'exercice</i>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Mobilier de bureau	21 900,00			21 900,00
TOTAL	21 900,00	0,00	0,00	21 900,00

4.2 - DISPONIBILITES

Les disponibilités au 31/12/22 représentent un montant total de 2 037 778,64 € comme suit :

- Société générale - Compte courant : 57 508,00 €
- Société générale - Compte sur livret : 1 971 809,94 €
- Intérêts courus à recevoir : 8 460,70 €

4.3 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à un montant de 5 955,00 €.

4.4 - FONDS PROPRES

	31/12/2021	Affectation	Résultat 2022	31/12/2022
Report à nouveau	3 257 067,31	-618 666,89	-	2 638 400,42
Résultat de l'exercice	-618 666,89	618 666,89	-680 965,15	-680 965,15
TOTAL	2 638 400,42	-	-680 965,15	1 957 435,27

4.5 - DETTES SELON ANCIENNETE

	Montant brut	A un an au plus
Dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Fournisseurs et comptes assimilés	31 238,32	31 238,32
Dettes fiscales et sociales	-	-
Compte courant MMA IARD SA	52 660,05	52 660,05
Charges à payer	2 400,00	2 400,00
Autres dettes	-	-
TOTAL	86 298,37	86 298,37

4.6 - PRODUITS D'EXPLOITATION :

	2022	2021
Subvention MMA IARD SA selon programme pluriannuel - cf statuts mis à jour suite au C.A du 29/05/2020	50 000,00	50 000,00
Autres produits de gestion courante	0,01	-
	50 000,01	50 000,00

4.7 - PRODUITS FINANCIERS :

	2022	2021
Autres intérêts et produits financiers	8 460,70	3 021,42
	8 460,70	3 021,42

4.8 - PRODUITS EXCEPTIONNELS : néant

4.9 - CHARGES D'EXPLOITATION :

	2022	2021
· Sous-traitance Générale MMA	52 660,05	41 640,11
· Sous-traitance exploitation	502 508,81	472 195,84
· Maintenance matériel informatique	-	5 299,92
· Etudes et recherches	-	31 600,00
· Frais de colloques, séminaires et conférences	42 288,40	46 160,00
· Honoraires liés au contrôle légal (CAC)	2 400,00	2 328,00
· Honoraires relatifs aux conseils et prestations de services	33 611,64	17 411,64
· Foires et expositions	27 000 ,00	-
· Catalogues et imprimés	3 044,40	2 204,40
· Dons et subventions	30 000,00	29 849,34
· Frais de déplacement	8 527,48	3 421,93
· Réceptions	31 128,26	13 640,69
· Autres frais bancaires	536,54	536,44
· Concours divers	5 400,00	5 400,00
· Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
TOTAL	739 425,86	671 688,31

La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur enregistre, pour l'exercice 2022, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

En euros, Hors taxes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
· Certification des comptes	2 000,00
· Services autres que la certification des comptes	-
TOTAL	2 000,00

4.10 - CHARGES FINANCIERES : néant

4.11 - CHARGES EXCEPTIONNELLES : néant

5 - ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagement reçu :

Le Fondateur, la Société MMA IARD SA, s'est engagé à verser un montant total de 150 000 € selon un nouveau programme d'action pluriannuel pour la période de prorogation de 2021 à 2023.

Les versements afférents à ce nouveau programme d'action pluriannuel (PAP) seront effectués sur une période de 3 années selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € pour le premier versement
- 50 000 € pour le deuxième versement
- 50 000 € pour le troisième versement

Les versements précités seront effectués au plus tard au 31 janvier de l'année en cours pour une année civile entière.

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019, leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts.

Siège social 160 rue Henri Champion - 72100 Le Mans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2023

Des délibérations du Conseil d'administration du mercredi 5 avril 2023, il est extrait ce qui suit :

/...

III. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Le Président laisse la parole à Séverine BELLANGER en vue de la présentation des comptes 2022.

Elle précise tout d'abord que les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018. Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base - continuité de l'exploitation, indépendance des exercices - et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2. Bilan

* A l'actif:

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 5 955,00 € au 31/12/22.

Les disponibilités représentent un montant de 2 037 778,64 € au 31/12/22.

* Au Passif :

Les fonds propres comprenant le résultat de l'exercice déficitaire de 680 965,15 €, atteignent 1 957 435,27 €.

Le total des dettes s'élève à 86 298,37€ et se compose des dettes fournisseurs pour 31 238,32€, des charges à payer pour 2 400,00 € et du compte courant MMA IARD SA et GIE MMA SI pour 52 660,05 €.

3. Compte de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à 739 425,86 € et correspondent essentiellement à des charges de sous-traitance d'exploitation.

Les produits de l'exercice se composent essentiellement de produits d'exploitation relatifs au versement de 50 000 € effectué par le fondateur MMA IARD SA dans le cadre du nouveau programme pluriannuel 2021-2023 et de produits financiers pour 8 460,70 €.

4. Engagement hors bilan reçu

Lors du Conseil d'Administration de la Fondation du 23 Novembre 2020, suite à la décision de prorogation d'activité de la Fondation sur 3 ans (2021-2023), le Fondateur MMA IARD SA s'est engagé à verser un montant total de 150 000€ sur les 3 ans à raison de 50 000€ par an.

CD

5. Evènement postérieur à la clôture

En date du 18/01/2023, la troisième dotation de 50 000 € a été versée par le Fondateur, MMA IARD SA, à la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

6. Résultat et affectation

Les comptes de l'exercice 2022 font apparaître une perte de 680 965,15 € qui en vertu des règles régissant les fondations d'entreprises, devra être affectée au compte de report à nouveau qui passera alors de 2 638 400,42 € à 1 957 435,27 €.

IV. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Le Président invite M. PROCUREUR, représentant le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, à présenter le rapport du Commissaire aux comptes.

M. Henri PROCUREUR indique, qu'en exécution de la mission confiée par le conseil d'administration au cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, les équipes ont terminé les contrôles et diligences d'usage sur les comptes. Il précise qu'ils n'ont pas d'observation particulière et qu'ils seront donc en mesure de certifier les comptes 2022 de la Fondation, sans observation, ni réserve.

M. PROCUREUR ajoute que leur mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance qui leur sont applicables et qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur la concordance des comptes et des informations données dans le rapport d'activité. Le rapport du Commissaire aux comptes sera transmis à la Préfecture en vue notamment de l'accomplissement des formalités légales.

→ Le Conseil d'administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un résultat déficitaire de 680 965,15 euros et décide que ce déficit sera affecté, conformément à la réglementation, au compte de report à nouveau, lequel passera de 2 638 400,42 € à 1 957 435,27 €.

.../...

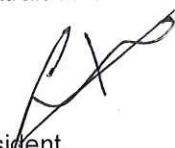
IX. POUVOIRS

→ Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au Président, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publications ou autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

.../

Le 26/05/2023

Pour extrait certifié conforme



Le Président,
Christian DELAHAIGUE